

# COMMUNE D'ARMOY

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2012

**Présents** – MM RABHI Laurent – DILIN Patricia - BAUD Richard - PLANCHAMP Marie-France - VULLIEZ David - VOLLMER Patrick – HYACINTHE Roland - RIMONTEIL Elodie - MAGNIN Jean - TONNELIER Yves - HANRIOT Stéphane - DELL'ORTO Véronique - FROSSARD Florence.

**Absents** : MM FRANCOIS Georges - JANNOT Albert.

### Déclarations d'Intention d'Aliéner

**Monsieur le Maire** présente la déclaration d'intention d'aliéner (DIA), concernant les propriétés suivantes : AD 282 et 285 (issues de la parcelle AD 12) au Chef-Lieu bâties.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur lesdites propriétés.**

### SIDISST : recouvrement de la contribution communale pour 2012

Monsieur le Maire rappelle que le comité du SIDISST, lors de sa séance du 23 février 1996, a approuvé le principe de permettre aux communes membres d'opter pour la fiscalisation des participations communales au budget du SIDISST, disposition prévue par l'article L 5212-20 du Code des Collectivités Territoriales qui stipule par ailleurs que chaque année le conseil municipal doit être consulté :

*Article L 5212-20 – Alinéa 3 – « La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part ».*

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, comme les années précédentes, de laisser au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-les-Bains le soin d'assurer la mise en recouvrement de la participation communale par le produit des impôts mentionnés au 1<sup>er</sup> du a) de l'article 2331-3 du Code des Collectivités Territoriales (fiscalité locale directe), pour le budget 2012.**

*(Délibération 20120206/01/02)*

### Géoroute du Chablais et signalisation : groupement de commandes

Dans le cadre de la « Route Géologique », il est demandé à l'Assemblée délibérante de donner ou non son accord pour participer au groupement de commandes proposé par le SIAC et de valider l'équipement proposé pour le site de la plâtrière à Armoiy.

Rappel historique :

- Le 18 septembre 2008, le Comité syndical du SIAC a délibéré en faveur du portage du projet Géoparc du Chablais et des actions associées ;
- Le 19 mars 2009, les membres des commissions Tourisme et Environnement / Agriculture / Forêt du SIAC ont donné un avis favorable sur le projet de la « Route Géologique » ;
- Le 9 avril 2009, les membres du bureau du SIAC donnait un accord de principe au projet ;
- Le 4 décembre 2009, en présence de représentants élus et techniques des collectivités et des membres du Conseil Scientifique de la démarche Géoparc, le site de la plâtrière d'Armoiy a été retenue comme ayant un intérêt suffisant pour être valorisé dans le cadre du projet ;
- Le 08 octobre 2009, le Comité du SIAC a signé, avec le Préfet de Région et le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles), une

convention pour une durée de 6 ans, relative au programme Leader du Chablais (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), qui permet le financement de la géoroute ;

- Le 20 septembre 2010, le Comité du SIAC a signé le Contrat de Développement Durable avec la Région Rhône-Alpes (CDDRA), pour une durée de 6 ans, qui permet le financement de la géoroute ;
- Le 03 mai 2010, le Conseil Municipal a donné son accord pour que le site de la plâtrière soit intégré au projet de « route géologique », demandant au SIAC d'intégrer ce site dans les études nécessaires à la réalisation du projet (étude graphique et du mobilier, étude d'aménagement des sites du projet de Géoparc), de prendre en compte les études antérieures existantes sur le site suscité et engageant la collectivité à travailler en collaboration avec le SIAC pour établir la fiche du cahier des charges adaptée au site de son territoire ;
- Le 22 septembre 2010, le Comité syndical du SIAC a validé le lancement du marché de groupement de commandes destiné à l'équipement des sites de la géoroute ;
- Le 23 septembre 2010, le bureau du SIAC a attribué le marché de définition de la charte signalétique et mobilière de la géoroute au cabinet ATEMIA.

Monsieur le Maire précise que l'élaboration de la charte signalétique et du mobilier de la géoroute par le cabinet ATEMIA arrive à son terme. Aujourd'hui, le SIAC prépare le groupement de commandes destiné à la fabrication, la pose des mobiliers, et la conception du site « destination » des flashcodes, qui regroupera les informations de chacun des sites téléchargeables sur Internet.

Il présente à l'assemblée la fiche descriptive élaborée par le cabinet ATEMIA pour le site de la plâtrière.

Cette fiche retrace notamment les atouts et les faiblesses du site. Ainsi, les problèmes de sécurisation (murs qui s'écroulent, état de la passerelle) expliquent la volonté du SIAC et de la commune de ne pas flécher, dans un premier temps, le site de la plâtrière comme un géosite.

Le SIAC propose de réaliser un film de 3 minutes, avec une reconstitution 3D de l'usine, qui permettra de relater toutes les connaissances disponibles sur la plâtrière et de mettre en avant le patrimoine historique, culturel et géologique du site. Ce film sera disponible sur le site internet de la commune et une application smartphone permettra également de le visualiser sur les téléphones.

Le coût estimatif de ce projet est de 8 521 euros. Le projet peut être financé à hauteur de 75 % par des subventions obtenues dans le cadre du contrat CDDRA et du programme LEADER du Chablais. Il resterait ainsi 2 130 euros à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de confirmer le descriptif des besoins pour ce site et la participation de la commune au groupement de commandes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'équipement de la géoroute du Chablais ;**
- **DÉSIGNE le SIAC comme coordonnateur du groupement ;**
- **VALIDE l'équipement immatériel (Film, Modélisation 3D et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) du site de la Plâtrière selon le détail descriptif et estimatif de la fiche produite par le cabinet ATEMIA en concertation avec la collectivité (annexé à la présente délibération) ;**
- **DEMANDE à ce que la réalisation d'un film et la modélisation 3D soient inscrites dans le groupement de commandes ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché associé au besoin de la collectivité et à demander les subventions liées à son projet.**

*(Délibération 20120206/02/02)*

## Questions diverses

### PLU

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion du PLU aura lieu le lundi 20 février 2012 à 14 heures. Tous les conseillers municipaux sont invités à y participer.

### CCCL – Commission assainissement-déchets

---

Monsieur Stéphane HANRIOT expose à l'assemblée le compte-rendu de la dernière commission assainissement-déchets de la CCCL qui a eu lieu le 26 janvier dernier :

- Pour les communes d'Armoy et du Lyaud le ratio de collecte de déchets par habitant par an et passé de 166,7 kg en 2010 à 161,66 kg en 2011, soit une baisse de 3,02 %. Au niveau de la communauté de communes, on enregistre une baisse de 1,05 %. Le tonnage d'ordures ménagères ramassé sur l'ensemble du territoire des collines par an et par habitant est inférieur aux moyennes nationales. Il ressort que le ramassage des ordures ménagères en porte à porte engendre une baisse significative du tonnage de déchets collectés.
- Le Conseil Général a réalisé un état des lieux des déchetteries de Haute-Savoie. Cette étude porte sur deux points : les services de base (stockage des déchets, ramassage, éclairage...) et les services modernes (la qualité d'accueil par le personnel notamment). Concernant les services de base, la déchetterie d'Allinges est parmi les 2 seules déchetteries à atteindre plus de 90% de bons résultats et elle est 11<sup>ème</sup> sur les 58 déchetteries de Haute-Savoie quant à la qualité des services. Monsieur Stéphane HANRIOT félicite le personnel de la déchetterie.
- 7 conteneurs ont été mis en place sur le territoire de la CCCL pour le ramassage des textiles (un sur Armoy). Ainsi, seront revendus tous les textiles pouvant l'être, le reste sera recyclé et servira à faire de l'isolant phonique et thermique.
- Un agent de la déchetterie s'est fait agressé par une personne désirant pénétrer dans l'enceinte de la déchetterie après la fermeture pour prendre des objets dans les bennes. Une plainte a été déposée, la gendarmerie passera régulièrement au moment de la fermeture.

### Fête du fromage à Orcier

---

Une réunion est prévue le 13 février prochain à la mairie d'Orcier afin de faire un compte-rendu de la fête du fromage.

### Journée nettoyage

---

La prochaine journée du nettoyage aura lieu le samedi 31 mars. Le rendez-vous est donné à 08h30 devant la mairie.